Rabat, le 26/11/2026

Avis d'achat sur bon de commande n°235/2026

La Fondation Nationale des Musées procède à l'achat sur bon de commande des prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du décret n°2-22-431 relatif aux marchés publics.

Article 1 : Objet de la prestation
Fourniture et livraison de matériel de vidéo-projection mapping mettant à l'honneur l'exploit de l'équipe nationale marocaine des moins de 20 ans, championne du monde en 2025, au musée du Football Marocain.

Article 2 : Consistance de la prestation

N°	Désignation	Caractéristiques et spécifications	Unité de mesure	Qté	Garantie
1	Fourniture et livraison d'un ordinateur ultra-compact	**Mini Mac Apple M4 ou équivalent** Puce : Apple M4 CPU : 10 cœurs (4 performance + 6 efficacité) - GPU : 10 cœurs RAM : 16 Go de mémoire unifiée -Stockage : SSD 256 Go Neural Engine : 16 cœurs -Mémoire : 120 Go/s de bande passante- Connectique avant : 2 × USB-C + prise casque Arrière : 3 × Thunderbolt 4, HDMI, Ethernet Gigabit -Wi-Fi 6E + Bluetooth 5.3- Jusqu'à 3 écrans simultanément Dimensions : 12,7 × 12,7 × 5 cm -Poids : seulement 670 g.	U	1	1 an
2	Fourniture et livraison d'un projecteur	**Projecteur Epson EH-LS7000 ou équivalent** Technologie : Système de projection : Technologie 3LCD, Obturateur RVB à cristaux liquides -Panneau LCD : 0,62 pouce Image : Luminosité couleur : 3.600 lumen- 1.800 lumen (économie) Conformément à la norme ISO 21118:2020 -Sortie lumière blanche :3.600 lumen - 1.800 lumen (économie) Conformément à la norme ISO 21118:2020 -Résolution : 4K (3840 x 2160)	U	1	1 an

Article 3 : Lieu d'exécution
- Musée du Football Marocain.

Article 4 : Délai de livraison
Un (1) mois à partir de la date de réception du bon de commande.

Article 5 :Garantie Exigée et obligation du prestataire :
-Fournir les fiches technique du matériel proposé : **doivent nous parvenir par mail avant la date limite de réception des offres soit au plus tard le : 04/12/2026 à 10h00, à l'adresse mail : l.benlarabi@fnm.ma**
- Certificat pour un (1) an de garantie exigée pour tout le matériel informatique lors de la livraison du matériel.

Article 6 : Pénalité de retard
Il sera fait application d'une pénalité de 1/1000 par jour de retard, plafonné à 08 % du montant total du bon de commande.

Article 7 : Annulation du Bon de commande
Si les prestations ne sont pas livrées dans le délai fixé, la FNM adresse une lettre de mise en demeure au prestataire pour se conformer au bon de commande. Si à l'issu du délai fixé par la lettre de mise en demeure le prestataire ne livre pas les prestations, le bon de commande sera annulé le lendemain de l'expiration dudit délai.

Article 8 : Date et heure limite de réception des devis
Date et heure limites de réception des devis des concurrents : **04/12/2026 à 10h00.**

Les devis des concurrents sont déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics à l'adresse www.marchéspublics.gov.ma

Pour le Président et par délégation
Le Secrétaire Général

Signé : Lakhlifa Dahmani

31, avenue Alaouiyine, Quartier Hassan, Rabat
Tél : +212 5 30 67 60 81
Fax : +212 5 30 60 67 92

31، شارع العلويين، حسان، الرباط
الهاتف : +212 5 30 67 60 81
الفاكس : +212 5 30 60 67 92